



ALTERNATIVE Police

47-49 avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS

☎ : 01.80.49.66.87 - ✉ : secretariat@alternativepn.fr

www.alternativepn.fr

Paris, le 21 avril 2020

Communiqué

de presse

COVID-19 : Une maladie professionnelle reconnue automatiquement pour le personnel soignant mais pas pour les policiers

ALTERNATIVE Police CFDT prend connaissance des déclarations du Ministre de la Santé, Olivier VERAN, à l'occasion des questions au gouvernement à l'Assemblée Nationale, sur la reconnaissance automatique du COVID-19 comme maladie professionnelle exclusivement pour les personnels de santé hospitaliers, des EHPAD, des villes et autres professions médicales libérales.

ALTERNATIVE Police CFDT prend également acte que les autres personnels dont les policiers devront prouver de l'imputabilité au travail de la maladie et devront le justifier auprès d'un comité médical.

ALTERNATIVE Police CFDT est particulièrement scandalisé de cette mesure injuste et inéquitable.

En outre, ALTERNATIVE Police CFDT rappelle à monsieur VERAN que le gouvernement a fait le choix d'exposer volontairement les policiers, entre autres, à une contamination au COVID-19 en décidant de ne pas leur donner les moyens de protection pour assurer leur sécurité sanitaire.

ALTERNATIVE Police CFDT relève une nouvelle fois qu'il y a, pour le gouvernement, a des fonctionnaires de seconde zone qui, à sa demande, n'ont pas reculé face au danger invisible et mortel pour garantir le bon fonctionnement des services publics notamment en matière de sécurité, pour que la démocratie de notre pays reste debout !

ALTERNATIVE Police CFDT a saisi le premier ministre par courrier en date du 10 avril pour que le COVID-19 soit reconnu comme maladie professionnelle en appelle à son autorité pour changer la décision annoncée par le ministre de la santé

ALTERNATIVE Police CFDT réaffirme la mise en danger d'autrui du gouvernement et étudie le dépôt d'une plainte contre X.